



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Gélannes, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Jean-Michel LATOUR – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Nadine JOLY représentée par Valérie NOBLET – Elisabeth PARIAT représentée par Jean-Michel LATOUR – Virginie LAURENT représentée par Adam DA MOTA – Gilles BOYEZ représenté par Frédérique HITTler

EXCUSES NON-REPRESENTES : Fethi CHEIKH

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-027 du registre des délibérations

OBJET : SYNDICAT MIXTE DE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine adhère au Syndicat Mixte de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Seine-en-Plaine-Champenoise depuis la création de ce dernier en date du 1^{er} mars 2017.

Le Comité syndical, organe délibérant du PETR Seine en Plaine Champenoise, est composé des représentants des Communautés de Communes membres. Ainsi, suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il convient de désigner les délégués devant siéger dans cette instance.

En vertu de l'article L. 5741-1 II § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la répartition des sièges du Comité syndical entre Communautés de Communes membres tient compte du poids démographique de chacun des membres (1 représentant par tranche entière de 2 000 habitants), chacun d'eux disposant d'au moins d'un siège.

Ainsi, les sièges au sein du Comité Syndical sont actuellement répartis de la sorte :

EPCI (Population INSEE 2026)	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté de Communes du Nogentais (16 675 habitants)	8	8
Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (8 682 habitants)	4	4
Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (19 391 habitants)	9	9
Communauté de Communes de Seine et Aube (10 387 habitants)	5	5

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine compte à ce jour 19 391 habitants (Source INSEE 2026), dès lors, il lui revient **de désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du PETR Seine en Plaine Champenoise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L 5214-21 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de Pôle d'Equilibre territorial et Rural Seine en Plaine Champenoise, et notamment son article 4 ;

Considérant que peuvent être élus délégués les membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une des communes membres

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. [...] Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant

expressément ce mode de scrutin. En l'espèce, à défaut de dispositions en ce sens, le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée et à la majorité absolue.

Le Président sollicite ou fait état des candidatures,



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

PREND ACTE des candidatures suivantes :

Titulaires

- 1- Michel LAMY
- 2- Richard BEGON
- 3- Bernard BERTON
- 4- Marianne JOLY
- 5- Patrick NUNEZ
- 6- Éric VUILLEMIN
- 7- Marie-Thérèse LUCAS
- 8- Nadine JOLY
- 9- Virginie LAURENT

Suppléants

- 1- Valérie NOBLET
- 2- Adrien ROBIN
- 3- Fethi CHEIKH
- 4- Alexia ALVES REI
- 5- Jean-Pierre MEUNIER
- 6- Béatrice PAYEN
- 7- Gilles MATHIEU
- 8- Sophie CORVO
- 9- Stéphanie PINTA

CONSTATE qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE du résultat de l'élection **des 9 délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein du PETR Seine en Plaine Champenoise

Titulaires

- 1- Michel LAMY
- 2- Richard BEGON
- 3- Bernard BERTON
- 4- Marianne JOLY
- 5- Patrick NUNEZ
- 6- Éric VUILLEMIN
- 7- Marie-Thérèse LUCAS
- 8- Nadine JOLY
- 9- Virginie LAURENT

PREND ACTE du résultat de l'élection des 9 **délégués suppléants** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein du PETR Seine en Plaine Champenoise

Suppléants

- 1- Valérie NOBLET
- 2- Adrien ROBIN
- 3- Fethi CHEIKH
- 4- Alexia ALVES REI
- 5- Jean-Pierre MEUNIER
- 6- Béatrice PAYEN
- 7- Gilles MATHIEU
- 8- Sophie CORVO
- 9- Stéphanie PINTA

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Eric VUILLEMIN



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Copie conforme transmise le à :

- Messieurs les Maires des communes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine ;
- PETR Sein en plaine Champenoise
- Chargée de missions,

Le Président,

Éric VUILLEMIN